



**S . A . T**  
**Syndicat Armagnac Ténarèze**  
Services des Eaux et des Assainissements

Monsieur Nicolas MELIET  
*Président du Syndicat Armagnac Ténarèze*

A Mmes et MM. les Membres  
du Comité Syndical

ÉAUZE, le 12 mars 2026

**CONVOCATION AU COMITÉ SYNDICAL**

Au siège du Syndicat Armagnac Ténarèze  
Z.I. "Lauron" - Route de Nogaro - 32800 ÉAUZE

**le mardi 17 mars 2026 à 8 h 30**

Numéro d'ordre	Ordre du Jour
	Validation du procès-verbal de la réunion du 04/03/2026
	Finances
1	Adoption du compte financier unique 2025 du budget de l'eau
2	Affectation du résultat 2025 du budget de l'eau
3	Vote du budget de l'eau 2026
4	Adoption du compte financier unique 2025 du budget de l'assainissement collectif
5	Affectation du résultat 2025 du budget de l'assainissement collectif
6	Vote du budget de l'assainissement collectif 2026

Communes de Bascous - Beaumont - Bretagne-d'Armagnac - Castelnau-d'Auzan-Labarrère - Cazeneuve -  
Courrensan - Éauze - Fourcès - Gondrin - Lagraulet-du-Gers - Larressingle - Larroque-sur-l'Osse -  
Lauraët - Montréal-du-Gers - Mouchan - Noulens - Ramouzens - Réans - Séailles

Zone Industrielle « Lauron » - 32800 ÉAUZE - Tél : 05.62.09.82.99 - e-mail : [contact@sat32.fr](mailto:contact@sat32.fr)



**S . A . T**  
**Syndicat Armagnac Ténarèze**  
Services des Eaux et des Assainissements

7	Adoption du compte financier unique 2025 du budget du SPANC
8	Affectation du résultat 2025 du budget du SPANC
9	Vote du budget du SPANC 2026
10	Effacement de dettes
Questions diverses	

En vous remerciant, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président,



Nicolas MELIET

*Depuis le 1<sup>er</sup> août 2022, le régime dérogatoire applicable au fonctionnement des Assemblées délibérantes qui valait pendant l'état d'urgence sanitaire ne s'applique plus.*

*Ainsi, depuis cette date, les réunions sont publiques, elles ont lieu dans les lieux habituels de réunion. Un seul pouvoir par élu est autorisé et le quorum est revenu à plus de la moitié des membres.*

*À défaut de quorum, l'Assemblée sera convoquée à trois jours, au moins d'intervalle. Elle pourra délibérer sans conditions de quorum.*

**Important** : outre la mise à disposition des documents liés à ce conseil sur le site du SAT, ces derniers vous ont également été adressés par mail.

\*Nom utilisateur : sat32      Mot de passe : CS

***N.B. : nous vous demandons de bien vouloir nous informer de votre présence ou absence à cette réunion car nous avons besoin de connaître le nombre exact de personnes présentes pour l'organisation de cette rencontre. Merci de nous donner l'information avant lundi 16 mars 2026, dernier délai.***